

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du mercredi 28 mars 2018***

| | |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 22 mars 2018 |
| Date d'affichage | 22 mars 2018 |

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents ou représentés | 51 (dont 9 pouvoirs) |
| Votants | 51 (dont 9 pouvoirs) |

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 28 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Saint Denis des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. André-Pierre GUITTET), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Didier LOUVEAU (représentant M. Denis SCHOEFS), M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de M. Michel MARY), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Pierre BOULARD, M. André-Pierre GUITTET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Willy PAUVERT, M. Denis SCHOEFS (représenté par M. Didier LOUVEAU), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves HERMELINE

**RAMPE : AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA CCHS ET LA VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD
DANS LE CADRE DES ANIMATIONS RAMPE À LA MÉDIATHÈQUE**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présentée par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que dans le cadre de l'exercice de sa compétence Relais Assistante Maternelle Parents Enfants (RAMPE), la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise propose différentes activités aux utilisateurs du service avec des permanences et ateliers itinérants sur l'ensemble du territoire.

PREND ACTE que les ateliers en co-animation avec le personnel de la médiathèque de La Ferté-Bernard ont été appréciées par le public concerné.

VALIDE la poursuite de ce partenariat.

AUTORISE le Président à signer une convention avec la ville de La Ferté-Bernard pour convenir des modalités de ce partenariat.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 28 mars 2018

Pour extrait conforme

Le 28 mars 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180328-D_28_03_18_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Affichage : 06/03/2018